

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHARTRES - 2801 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 21/02/2025 - P2025/000002 - 2009 B 00601 - 514 302 165 -
EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES

La Soussignée :

La **SELAS LEALTA AVOCATS**, société d'avocats inscrite au Barreau de PARIS, sis à PARIS (75017) – 6, place de la République Dominicaine, représentée par **Maître Nicolas LIBERT**, Avocat au Barreau de Paris, Téléphone : 01 53 23 08 20, Toque B1086,

Agissant au nom et pour le compte de :

La société **EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT**, société par actions simplifiée au capital de 1.275.000 € dont le siège social se situe 1 rue Pierre Sémard à Dreux (28100), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Chartres sous le numéro 514 302 165,

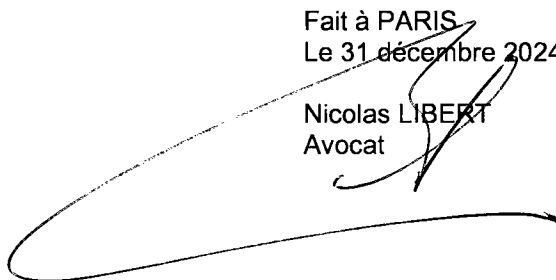
A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

- que la société EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT a clôturé son dernier exercice social le 30 juin 2024 ;
- que cependant, la finalisation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 nécessite un temps plus important qu'à la normale ;
- qu'ainsi, elle se trouve dans l'impossibilité de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois suivant la clôture de ses comptes, soit avant le 31 décembre 2024.

ET A, EN CONSEQUENCE, L'HONNEUR DE VOUS DEMANDER DE BIEN VOULOIR :

Conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de commerce, proroger de trois (3) mois le délai de l'approbation des comptes de la société EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024, soit jusqu'au 31 mars 2025.

Fait à PARIS
Le 31 décembre 2024
Nicolas LIBERT
Avocat



**TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES**

22 boulevard Chasles - 28000 CHARTRES

ORDONNANCE DU PRESIDENT

Nous, François ROBINET, Président du Tribunal de Commerce assisté de Jurmilla RICHARDEAU, commis-greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT SAS, dont le siège social est situé 1 rue Pierre Sémard 28100 DREUX, immatriculée au RCS Chartres 514 302 165 représentée par la SELAS LEALTA AVOCATS Place de la République Dominicaine 75017 PARIS

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/06/2024

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L. 242-10, R. 123-111, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce,,

EN CONSEQUENCE,

PROROGEONS jusqu'au 31/03/2025 le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2024 de EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT SAS, dont le siège social est situé 1 rue Pierre Sémard 28100 DREUX, immatriculée au RCS Chartres 514 302 165 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe à la charge de la partie requérante et les liquidons à la somme de 31.58 Euros TTC.

Fait à CHARTRES le 19/02/2025

Le commis-greffier

Jurmilla RICHARDEAU



Le Président du Tribunal de Commerce

François ROBINET



Pour expédition certifiée conforme à l'original

